



compte bloqué sur décision du directeur d'agence

Par **patco66**, le **03/09/2011** à **09:20**

Bonjour.

Suite à une saisie sur mon salaire par le trésor public (1000 euros) mon compte présente un solde débiteur important. J'ai fort heureusement une facilité de caisse mais malgré cela mon compte été bloqué sans me prévenir suite à la décision du directeur d'agence qui estime que cela dure depuis trop longtemps. Je m'arrange pour repasser crédeur au minimum tous les 2 mois. Je me retrouve donc dans l'incapacité de régler mon loyer ainsi que mon assurance voiture et habitation, et sans un sous pour acheter le minimum (alimentaire et hygiène) jusqu'à la fin du mois. Cette décision est-elle légale et de quel recours est-ce que je dispose pour avoir un minimum pour vivre ? Je précise que je ne suis pas interdit bancaire.

Cordialement

Par **rebond**, le **03/09/2011** à **09:48**

Je préfère vous donner ces deux liens.

Le second vous permet de calculer la fraction insaisissable de votre salaire.

<http://budget.fastt.org/que-faire-en-cas-de-saisie-sur-mon-compte-bancaire.html>

http://rfpaye.grouperf.com/calcul/?fichier=saisie_sur_salaires

Cordialement